

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 juillet 2025

Numéro DÉLIBERATION.	ОВЈЕТ	DÉCISION
800DE2531N01	Chiens et chats errants – convention partenariat clinique vétérinaire	Adoptée
800DE2531N02	Rapport GRDF – Frênes et Tinchebray	Adoptée
800DE2531N03	Saint Cornier des Landes – enquête publique – chemin les Loges	Adoptée
800DE2510N04	Tinchebray – tarif location commerce	Adoptée
800DE25231N05	Résultat consultation maîtrise d'œuvre Travaux voirie et réseaux 2025-2026	Adoptée
800DE2531N06	Résultat marché éclairage public 2025	Adoptée
800DE2531N07	Tinchebray - Acquisition – rue du Prieuré	Adoptée
800DE2531N08	Tinchebray – Acquisition – Les Hauts champs	Adoptée
800DE2531N09	Tinchebray – Cession – Impasse aux Porêts	Adoptée
800DE2531N10	Frênes – Acquisition immeuble et terrain	Adoptée
800DE2531N11	Tinchebray – Dénomination rue Lotissement des Grandes Terres	Adoptée
800DE2531N12	Résultat marché Lotissement des Grandes Terres	Adoptée
800DE2531N13	Ouverture budget annexe « Lotissement des Grandes Terres »	Adoptée
800DE2531N13A	Vote budget primitif 2025 – Lotissement des Grandes Terres	Adoptée
800DE2531N14	Amortissements	Adoptée
800DE2531N15	Renouvellement carte d'achat public	Adoptée
800DE2531N16	Admission en non-valeur	Adoptée
800DE2531N17	Décision modificative n° 3-2025	Adoptée
800DE2531N18	Subventions 2025	Adoptée



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cing, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	Р	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINE Anaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean- Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N01 Chiens et chats errants - Convention partenariat Clinique vétérinaire

Madame le Maire informe que la Commune de Tinchebray a reçu un courrier en janvier 2025 de la clinique de la vétérinaire de Tinchebray qui voulait arrêter l'accueil des animaux errants. Ainsi la commune de Tinchebray a créé un chenil temporaire pour accueillir les chiens ou chats errants ou en divagation au niveau des services techniques de Tinchebray. Quelques aménagements ont été effectués et la commune a obtenu l'accord des vétérinaires sur ce local.

La Commune possède désormais un lecteur de puce, qui permet de retrouver le propriétaire

En cas de non identification, à l'issue d'un délai de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé, il est alors considéré comme abandonné et le Maire peut rechercher une association pour le recueillir, ou après avis du vétérinaire le faire euthanasier.

Cet accueil temporaire génère des coûts pour la collectivité (garde, nourriture et éventuellement soins des vétérinaires), ainsi Madame le Maire propose de fixer des frais à refacturer. Cela peut inciter les propriétaires à être plus vigilant.

Ce petit chenil est une disposition provisoire en attendant de refaire une fourrière plus grande au sein de l'intercommunalité.

une convention de partenariat doit être signée avec la clinique vétérinaire pour le suivi de ce chenil Set des animaux accueillis si besoin.

30 € / animal

60 € / animal

*de garde et de nourriture à compter du 1er jour de capture :

15 € / jour

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025

Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe les frais à refacturer au propriétaire si identifié :

*de capture :

1ère capture

Par capture suivante en cas de récidive

*de garde et de nourriture à compter du 1er jour de capture

Du lundi au vendredi

15 € / jour de capture

Du lundi au vendredi La p<mark>r</mark>ésente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Samedi – dimanche et jours fériés 25 € / jour

*Frais de vétérinaire : soin de santé et toutes opérations de soins nécessaires par l'état de l'animal, les frais d'euthanasie et/ou de traitement de la dépouille de l'animal : montant de la facture + forfait de 25 € par déplacement de l'agent communal.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la

clinique vétérinaire de Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré, Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance, Frédérique ROULLIER Le Maire, Josette PORQUET

Date de reception de l'AR: 18/07/2025 061-200049765-800DE2531N01-DE

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025



Date de convocation

Nombre de conseillers en exercice Présents 25 Votants 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cing, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULTPatrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean- Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N02 Rapports GRDF - Frênes et Tinchebray

25/06/2025

Madame le Maire a recu de GRDF le compte rendu d'activités 2024 de concession de distribution du gaz sur Tinchebray et sur Frênes.

Christophe Lecordier présente ce dossier.

Il informe que les contrats de concession de Frênes et de Tinchebray Bocage sont entrés en vigueur en 2020 pour se terminer en 2030.

Les deux rapports sont à disposition pour consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Emet un avis favorable sur les rapports du service de distribution du gaz sur les communes déléquées de Tinchebray et de Frênes.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Maire, Josette PORQUET

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025 Date de reception de l'AR: 18/07/2025 200049765-800DE2531N02-

0 Ш

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N03 Saint Cornier des Landes - enquête publique - chemin au lieu-dit Les Loges

Madame le Maire donne la parole à Frédérique Roullier, Maire déléguée de Saint Cornier des Landes.

Sur la commune déléguée de St Cornier des Landes, une partie du chemin situé au lieu-dit « Les Loges » est enclavée dans les parcelles appartenant à M et Mme David et Clarisse Ballon.

Ces derniers souhaitent donc acquérir cette partie de ce chemin. Les frais de géomètres et d'acte seront à la charge des acquéreurs.

S'agissant d'un chemin rural, il y a lieu d'ouvrir une enquête publique pour pouvoir l'aliéner et procéder ensuite à la cession de ce chemin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Procède à l'enquête publique pour déclasser le chemin au lieu-dit « Les Loges » à Saint Cornier des Landes,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'enquête.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

ORNE TO CAG

Le Maire, Josette PORQUET

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025

Date de reception de l'AR: 18/07/2025

061-200049765-800DE2531N03-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cing, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	Р	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULTPatrick	Р	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	Α	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р			1	-

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

Nº 800DE2531N04 Tinchebray - Tarif location commerce

Madame le Maire donne la parole à Florence Beaussier qui présente ce dossier.

Elle informe le Conseil municipal que les travaux du commerce situé au 46 grande rue sont terminés. Ainsi elle propose de fixer le loyer de ce commerce à 300 € / mois HT.

La taxe d'ordures ménagères sera remboursée à la commune.

Le ou les locataires prendront à leur nom les compteurs d'eau, électricité, gaz...

Un groupe de 4 commercants (vente de vêtements, bijoux, objets décoratifs, accompagnante périnatale...) a contacté la mairie et ces derniers souhaiteraient se partager la location de ce commerce.

Mme le Maire propose de leur faire un bail précaire de 2 ans minimum dont 4 mois gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe le loyer du commerce situé au 46 grande rue - Tinchebray à 300 € / mois HT,

Autorise Mme le Maire à signer un bail précaire de 2 ans avec le groupement des commerçants cité précédemment, NO4-DE

Accepte la gratuité des 4 premiers mois de location de ce commerce,

Dit que la taxe d'ordures ménagères sera remboursée par les commerçants chaque année.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance Frédérique ROULLIER

Le Maire, Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour exces de proyoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

de l'acte: 18/07/2025 I'AR: 18/07/2025 Date de transmission



Nombre de conseillers en exercice 33 Présents 25

Votants 28

Date de convocation 25/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	Α	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N05 Tinchebray - Résultat consultation maîtrise d'oeuvre - travaux voirie et réseaux divers 2025-2026

Madame le Maire donne la parole à Christophe Lecordier, en charge des travaux.

La commune de Tinchebray envisage des travaux de voirie et de réseaux pour les années 2025-2026. Une consultation a été lancée pour la maitrise d'œuvre de ces chantiers.

La consultation a été divisée en 3 lots :

- Lot 1: travaux ne nécessitant pas un dossier de consultation (AE, CCAP, RC CCTP Plans) dont le montant est inférieur à 100 000, 00€ HT
- Lot 2 : travaux nécessitants un dossier de consultation (AE, CCAP, RC, CCTP et Plans) dont le montant est compris entre 100 000,00 et 250 000,00 € HT.
 - Carrefour du Lion d'Or estimation: 145 000,00 € HT
 - Carrefour du Trotteur estimation : 142 000,00 € HT

Lot 3 : travaux nécessitants un dossier de consultation (AE, CCAP, RC, CCTP et Plans) dont le montant est supérieur à 250 000,00 € HT et inférieur à 1 200 000,00 € HT :

- Cité des Mines à LARCHAMP estimation : 255 000,00 € HT

Pour travailler sur ces dossiers, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de 5 capinets : 3 ont répondu :

ACEMO

Ingérif

CAEP 61

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025

Date de reception de l'AR: 18/07/2025

061-200049765-800DE2531N05-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours fr.

Le lot 1 est attribué à CAEP 61 qui propose un taux de maitrise d'œuvre à 5 % Le lot 2 est attribué à Ingérif qui propose un taux de maitrise d'œuvre à 7.5 % Le lot 3 est attribué à Ingérif qui propose un taux de maitrise d'œuvre à 6.80 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette consultation.

Ainsi fait et délibéré, Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance, Frédérique ROULLIER Le Maire, Josette PORQUET

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025 Date de reception de l'AR: 18/07/2025 061-200049765-800DE2531N05-DE

PGE 1008-99 V La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours fr.



Date de convocation

Nombre de conseillers en exercice Présents 25 Votants 28

25/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray. sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	Α	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	P	HERGAULTPatrick	Р	HÉRON Éloïse	А	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONETMagalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N06 Tinchebray Bocage - Résultat marché éclairage public 2025

Madame le Maire laisse la parole à Benoît RAULT, Maire-adjoint de la commune déléguée de Tinchebray qui a pris ce dossier en main.

Le projet pour 2025 consiste à remplacer :

- Commune déléguée de Beauchêne : il s'agit d'installer 2 lampadaires solaires
- Commune déléquée de St Cornier des Landes : Il s'agit de remplacer 3 luminaires et 2 projecteurs au sol
- Commune déléguée de Tinchebray : Il s'agit de remplacer 73 luminaires et d'installer 1 lampadaire solaire.
- Commune déléguée de Larchamp : il s'agit d'installer 5 lampadaires solaires.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 25 avril 2025 à 12h.

6 entreprises ont répondu :

TEIM - SOGETRA- JANNELEC- ELITEL - EIFFAGE Energie - BOUYGUES

- L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :
- % sur le prix % sur la vale 20 % sur la valeur technique
- % sur les délais (1 Temps d'intervention à réception de la commande, 2 Durée du chantier)

treprise Elitel mieux disante, a été retenue pour un montant de 76 638 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de cette consultation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025 Date de reception de l'AR: 18/07/2025 Ainsi fait et délibéré, Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance, Frédérique ROULLIER

Le Maire, Josette PORQUET

Date de reception de l'AR: 18/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr. informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebrav Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSEDaniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	А	HEUDE Anita	А	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р			*	•

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

Nº 800DE2531N07 Tinchebray - Acquisition - rue du Prieuré

Madame le Maire précise que la commune de Tinchebray souhaite acquérir un terrain avec des garages situé rue du Prieuré.

Cette acquisition est très intéressante du fait de son emplacement à l'entrée de la chocolaterie. En 2021 la commune avait déjà acheté la parcelle adjacente cadastrée 851.

M Joël Aumont nous a proposé de vendre ce terrain de 446 m² au prix de 18 000 € (c'est le même prix qu'il avait déjà proposé il y a plusieurs années). Cette parcelle est classée dans le zonage activité économique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'acquérir la parcelle 486 AB 849 d'une superficie de 446 m² auprès de M Joël Aumont,
- Dit que le prix d'achat est de 18 000 €,
 - Dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré, Pour copie certifiée c Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

secrétaire de séance,

secrétaire de séance dérique ROULLIER dérique ROULLIER de la réception de la r

Le Maire, Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 8 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de del de reception Date



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cing, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	Р	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	Р	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINE Anaïs	Α
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	А	HEUDE Anita	А	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

Nº 800DE2531N08 Tinchebray - Acquisition terrain Les Hauts Champs

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des travaux à effectuer au lieu-dit « Les Hauts Champs », la commune a déjà procédé à des cessions et des acquisitions de terrains pour que le cadastre corresponde à la réalité du terrain lors du conseil municipal de juillet de l'année dernière.

Mais il reste une petite bande de 16 m² à acquérir auprès de M et Mme Bunout à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'acquérir la parcelle 486 ZI 256 d'une superficie de 16 m² auprès de M et Mme Bunout,
- Dit que le prix d'achat est à l'euro symbolique,
- Dit que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la commune,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le Maire, Josette PORQUET

Le secrétaire de séance, Frédérique ROULLIER



Date de transmission de l'acte: 18/07/2025 Date de reception de l'AR: 18/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de conseillers en exercice Présents 25 Votants 28 25/06/2025 Date de convocation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	Α	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULTPatrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	А	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	Α	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р			•	

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N09 Tinchebray - Cession terrain Impasse aux Porêts

Madame le Maire informe que David Lelièvre habitant près du parking aux Porêts souhaite acquérir une partie de terrain afin de pouvoir y garer ses voitures et clôturer sa propriété.

Cela représente environ 84 m². Il lui a été proposé d'acheter ce terrain à 15 € /m². Les frais de bornage et d'actes seront à sa charge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de céder une partie de la parcelle 486 AD 118 d'environ 65 m² et une partie de l'impasse aux Porêts d'environ 20 m² à M David Lelièvre,
- Dit que le prix de vente est de 15 € / m²,
- Dit que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le Maire, Josette PORQUET

Pour copie certifiée confo Date de reception de l'AR: 18/07/2025

transmission de l'acte: 18/07/2025

Date de

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	Α	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N10 Frênes - Acquisition immeuble et terrain

Madame le Maire laisse la parole à Eric Fauconnier. La commune de Tinchebray Bocage a acheté une maison d'habitation mitoyenne à la salle communale de Frênes, pour une extension future de l'équipement. Les parcelles 177 G 767 et 147, d'une surface respectivement de 346 et de 232 m² appartiennent à l'association immobilière de Frênes sont à vendre.

Ces terrains se trouvent dans le prolongement de l'immeuble acquis par la commune et de la salle municipale.

Une maison d'habitation, sur la parcelle 767 est collée à celle de la commune.

L'acquisition de ces parcelles permettra à la commune de disposer de l'ensemble des terrains et des constructions autour de la salle communale et facilitera les projets futurs de modernisation et/ou d'extension.

Le prix de vente est de 10 000 € auquel s'ajoute les frais de notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'acquérir les parcelles 177 G 767 et 147 d'une superficie respective de 346 m² et 232 m² auprès de l'association immobilière de Frênes,
- Dit que le prix d'achat est de 10 000 €,
- Dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfesture.

secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Maire, Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour exces de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025

Date de reception de l'AR: 18/07/2025



Nombre de conseillers en exercice Présents 25 Votants 28 25/06/2025 Date de convocation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	Α	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	А	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	Α	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

Nº 800DE2531N11 Tinchebray - Dénomination des rues du Lotissement des Grandes Terres

Madame le Maire fait part que dans le cadre de la viabilisation du lotissement des grandes terres, la commune doit dénommer les rues de ce nouveau lotissement.

Ce lotissement étant situé à proximité de plusieurs entreprises implantées sur la commune depuis plusieurs générations : elle propose de dénommer les rues en mémoire des fondateurs de ces entreprises qui ont marqué l'histoire de la commune :

- Rue Charles Duchesnay
- Rue Michel Lemarchand
- Rue Etienne Mermier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de dénommer les rues telles que présentées,
 - Charge Madame le Maire d'informer les administrations de ces nouvelles adresses.

Ainsi fait et délibéré, Pour copie certifiée c

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le Maire, Josette PORQUET

Date de reception de l'AR: 18/07/2025 transmission de l'acte: Date de

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	Р	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	Р	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINE Anaïs	Α
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	А	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N12 Tinchebray - résultat marché Lotissement des Grandes Terres

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier.

Il rappelle que la commune déléguée de Tinchebray souhaite viabiliser un terrain qui comprendra 31 lots et 3 macro-lots avec construction de 16 logements sociaux avec Logissia.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOUE le 6 mars 2025 et à la Centrale des marchés le 5 mars 2025. La date limite de réception des offres a été fixée le 28 mars 2025 à 17h00.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

50 % sur le prix

30 % sur la valeur technique

20 % sur le délai

La commission d'appel d'offres, après analyse des candidatures a retenu les entreprises suivantes :

N12-DE N12-DE N12-DE N12-DE N12-DE N12-DE N13-DE N1		<u>Marché</u>	
7007/12		HT	TTC
Tot 1: Terrassements et		326 563,62 €	391 876,34 €
Assamissement Assamissement		310 480,41 €	372 576,49 €
sées ROUTIÈRE PEREZ	Tranche 3	92 935,38 €	111 522,46 €
La présente délibération peut faire l'	e représentant de l'éta	r excès de pouvoir devant le tribunal adm t et de sa publication. Le tribunal Adminis internet www.telerecours.fr	inistratif de Caen dans un dé stratif peut être saisi par l'app

Lot 2 : Tranchées communes, Téléphone,	Tranche 1	86 250,00 €	103 500,00 €
Eau potable, Eclairage Public	Tranche 2	89 208,00 €	107 049,60 €
FTPB NORMANDIE - GTCA OMEXOM	Tranche 3	23 430,00 €	28 116,00 €
	Tranche 1	18 653,39 €	22 384,07 €
Lot 3: Aménagements paysagers OXALIS PAYSAGES	Tranche 2	3 007,05 €	3 608,46 €
OAALIOTATOAGLO	Tranche 3	11 295,95 €	13 555,14 €
Totaux		961 823,80 €	1 154 188,56 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du résultat de cet appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré, Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance, Frédérique ROULLIER

Le Maire, Josette PORQUET

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025 Date de reception de l'AR: 18/07/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	Α	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	А	HEUDE Anita	А	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	Α	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р			-	

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N13 Tinchebray - ouverture budget annexe

Madame le Maire indique que pour suivre les comptes de ce nouveau lotissement, il y a lieu d'ouvrir un budget annexe.

Elle précise que la création d'un lotissement représente une dépense importante, mais l'objectif est d'augmenter la population.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Acte la création d'un budget annexe « Lotissement des Grandes Terres » en nomenclature M 57 et assujetti à la TVA,

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Maire, Josette PORQUET

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025 Date de reception de l'AR: 18/07/2025 -200049765-800DE2531N13-DE ED

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	Р	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	Р	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULTPatrick	Р	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	Α	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р			4	

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N13A Tinchebray - Budget primitif 2025 - Lotissement des Grandes Terres

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de voter le budget primitif 2025 pour le nouveau budget Lotissement des Grandes Terres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le budget primitif proposé :

En section de fonctionnement qui s'équilibre à

1 302 408.14 €

En section d'investissement qui s'équilibre également à

1 302 408.14 €

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance, Frédérique ROULLIER Le Maire, Josette PORQUET

049765-800DE2531N13A-BF A G E D I

Date de transmission de l'acte: 29/08/2025 Date de reception de l'AR: 29/08/2025



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Date de convocation

Nombre de conseillers en exercice Présents 25 Votants 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cing, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULTPatrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р			•	

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N14 Tinchebray Bocage - amortissements

25/06/2025

Madame le Maire rappelle que la commune a confié à l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) les travaux de désamiantage, dé démolition et de dépollution de deux friches industrielles : centre bourg (ancien site Achard) et au Val Fleury (auprès du plan d'eau).

L'EPFN est devenu propriétaire le temps des travaux soit maximum 5 ans.

Après les travaux, l'Epfn facturera à la collectivité ce qui restera à sa charge soit 20 % + TVA. Ces dépenses seront enregistrées sur le compte 20415342.

Ces dépenses doivent être amortis : ainsi Josette Porquet propose de choisir un amortissement sur 5 ans (selon la même durée de la convention signée avec l'Epfn pour les travaux).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'amortissement du compte 20415342 sur une durée de 5 ans.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Josette PORQUET

Le secrétaire de séance présente délibération peut

Date de transmission de l'acte: 18/07/2028

Date de reception de l'AR: 18/07/2025

La p<mark>r</mark>ésente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de conseillers en exercice Présents 25 Votants 28 25/06/2025 Date de convocation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cing, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	Α	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULTPatrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONETMagalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р			•	

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N15 Carte d'achat public

Madame le Maire indique que depuis 2016, la commune de Tinchebray Bocage possède une carte d'achat public qui permet d'effectuer le paiement directement auprès des fournisseurs locaux pour les petites commandes (le paiement est beaucoup plus rapide que par mandatement classique) et cette carte permet aussi de faire des achats sur internet.

Le montant maximum annuel pouvant être payé par carte est fixé à 6 000 €.

La cotisation mensuelle est de 25 €/mois auguel il faut ajouter une cotisation de 0.70% du montant des transactions.

La commune rembourse l'établissement bancaire dans un délai de 30 jours. Cette carte proposée par la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 31/08/2025.

Ainsi elle propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de renouveler la carte d'achat public, en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 auprès de la Caisse d'Epargne Normandie pour une durée de 3 ans,
- Accepte la cotisation mensuelle de 25 € par carte d'achat,
- Dit que la commission de 0.70% sera due sur le montant global de toute transaction,
- Fixer le plafond global des règlements effectués par la carte d'achat de la commune annuelle à 6 000 €.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Amsi fait et délibéré, Rour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance Frédérique ROULLIER

Le Maire, Josette POROUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

de l'acte: 18/07/2025 reception de l'AR: 18/07/2025 531N15-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	Р	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	Р	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	Α	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	Α
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULTPatrick	Р	HÉRON Éloïse	А	HEUDE Anita	А	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	Α	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

Nº 800DE2531N16 Admission en non-valeur

Madame le Maire informe que la trésorerie apure régulièrement les dettes des redevables non solvables.

Le comptable ne peut recouvrer les titres auprès de plusieurs redevables et demande l'admission en non-valeur.

Le montant s'élève à 109.32 €. Ces dettes datent des années 2022-2023-2024 : charges de gîtes d'Yvrandes, frais de vétérinaires ...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte d'inscrire sur le budget général en non-valeur la somme de 109.32 €.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance, Frédérique ROULLIER

EBRAY BOCAGA

Le Maire, Josette PORQUET

Date de reception de l'AR: 18/07/2025 061-200049765-800DE2531N16-DE

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025

ORNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de conseillers en exercice Présents 25 Votants 28 25/06/2025 Date de convocation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cing, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray. sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	Р	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	Р	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	А	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	Α	HEUDE Anita	Α	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	А	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean-Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2531N17 Décision modificative n°3

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative portant principalement sur:

- Réajustement des crédits sur quelques opérations en cours,
- Modification des comptes pour les travaux effectués en régie,
- Réajustement des écritures suite à l'ouverture d'un budget annexe pour le lotissement des grandes
- Inscription d'une subvention DETR pour l'aménagement du carrefour du champ de foire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Secrétaire de séance,

Le Maire, Josette POROUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 Smois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025 Date de reception de l'AR: 18/07/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	Р	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	Р	BIZET Brigitte	Р
CAILLY Dominique	Р	DAVID Marie-Laure	Α	DECOSSE Daniel	Р	DESSEAUX Estelle	Р	DUMAINEAnaïs	А
DURAND Dominique	Р	FAUCONNIER Éric	Р	GICQUEL Erwan	А	GOUASDON Christophe	Р	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	А
GRUSON Annick	Р	HERGAULT Patrick	Р	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	А	JARRY Yveline	Р
JOBARD Louis	Р	LECORDIER Christophe	Р	LEROY Éric	Р	LETESSIER Bertrand	А	LONET Magalie	Р
LORGEOUX Isabelle	Р	MAUDUIT Ludovic	Α	MAUPAS Dominique	Р	PATRY Jean- Charles	Р	PORQUET Josette	Р
RAULT Benoît	Р	ROULLIER Frédérique	Р	THOMAS Émilie	Р			•	

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

Nº 800DE2531N18 Subventions 2025

Madame le Maire laisse la parole à Daniel Decosse, Adjoint en charge des associations.

Il rappelle qu'une subvention ne peut être accordée à une association qui n'en aurait pas formellement fait la demande et remplit le formulaire prévu à cet effet. En règle générale les subventions sont mandatées pendant les vacances d'été.

L'association bénéficiaire est tenue de fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes sur l'exercice écoulé, et tout document témoignant des résultats de ses activités.

Les conseillers municipaux dirigeant une association ne prennent pas part au vote de ladite association.

Daniel Decosse présente la liste des associations pouvant prétendre à une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde une subvention aux associations suivant la liste annexée à la présente délibération.

"Ain<mark>si fait et délibéré,</mark>

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance, présente délibération peut fair

Le Maire, Josette PORQUET

ate de transmission de l'acte: 18/07/2029 Date de reception de l'AR: 18/07/2025 061-200049765-800DE2531N18-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Subventions aux associations 2025

Année 2025	€	Année 2025	€
ACT (association culturelle Tinchebray)	500€	JST	4 575 €
AMIS Chapelle Ste Marie	500€	Harmonie municipale St Cornier des Landes	700€
ADMR de Tinchebray Bocage	300€	Judo club	1 525 €
Association Sportive St Rémi (rodhos)	300€	La Chanterelle	380€
Aide aux devoirs (St Cornier des Landes)	80€	Le Normandy	1 000 €
Amicale laïque de la petite A TY	350€	Le savoir et le fer (Larchamp)	50€
Amicale des chasseurs St Cornier des Landes	250€	Union sportive Frênes	1 100 €
Protection civile de Tinchebray Bocage	550€	Ligue contre le cancer	140€
Amis du clou et du sabot (St Cornier des Landes)	230€	Sapeurs pompiers de Chanu	100€
Anciens combattants de Frênes	400€	Mutilés de guerre	80 €
APAEI du bocage Virois (Larchamp)	200€	Prévention routière Larchamp	70 €
Arts et Loisirs Tinchebray (TF)	1 922 €	Patronage St Joseph (Tennis de table)	2 300 €
AS Collège Albert Camus	300€	Pétanque (sous réserve dde)	310€
Banque alimentaire de l'Orne	CIAS	Repas des Aînés de St Cornier des Landes	800€
Comité des Fêtes Yvrandes	150€	Solidarité bocage	100€
Club de l'amitié de Frênes	300€	Sapeurs pompiers Lonlay l'Abbaye	300€
Club de loisirs des aînés de st Cornier des Landes	250€	Sapeurs pompiers Tinchebray	550€
Club des amis d'Yvrandes	150€	Secours catholique délégation Orne Calvados	350€
Club retraités Tinchebray - UNRPA	350€	Société de chasse de Tinchebray (sous réserve dde)	250€
Combattants et prisonniers de guerre d'Yvrandes	150€	Société de chasse d'Yvrandes et de St Jean des Bois	150€
Comice agricole cantonal de Tinchebray - Yvrandes	50 €	Société de chasse de Frênes	200€
Comice communal (St Cornier des Landes)	230€	Soins santé de Tinchebray	130€
Comice d'arrondissement - Domfront	200€	Esprit spartiate (boxe)	400 €
Comité de jumelage (St Cornier des Landes)	250€	Théâtre Les Jacques (sous réserve dde)	250 €
Comité des fêtes animation de Beauchêne	600€	Tinchebray cyclo	400 €
Comité des fêtes Frênes	600€	Tinchebray sport tennis	1 525 €
Comité des fêtes St Cornier des Landes	1 800 €	Frênes Sport	200€
Croix rouge - TY bocage	350€	UNC AFN TY	310€
Ensemble et en forme	500€	UNC St Cornier des Landes	250€
Comité des fêtes St Jean des Bois	150€	Union des Anciens combattants - Beauchêne	100€
FSE Albert camus	150€	USEP Frênes	300€
FSE St Rémi	150€	Vélo club Domfrontais	400 €
Générique	300€		

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025 Date de reception de l'AR: 18/07/2025 061-200049765-800DE2531N18-DE A G E D I